



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

MW

Préavis no 2
le 3 février 2006

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 429'000.- pour raccorder à Internet tous les P.C. des bâtiments scolaires de la commune.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a décidé de raccorder à Internet tous les P.C. utilisés dans le cadre de l'enseignement. La répartition des charges entre canton et commune prévoit que cet équipement est à la charge de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

En pratique, il s'agit, d'une part, de connecter les bâtiments à Internet et, d'autre part, de raccorder les P.C. à la connexion Internet du bâtiment (câblage interne). Il convient de relever que, parallèlement à ce projet, le renouvellement de la téléphonie communale est en cours d'étude.

La politique du canton en matière de réseaux pédagogiques et de téléphonie dans les établissements scolaires est la suivante:

- Accès au réseau pédagogique Internet :
Le canton encourage vivement les établissements à se connecter à l'Internet pédagogique de Swisscom car il présente un filtrage de contenu ainsi qu'un accès à plusieurs bases de données à caractère pédagogique.
- Téléphonie :
Le canton reprend les téléphones de la partie administrative et laisse aux communes la responsabilité de fournir une ligne pour les salles des maîtres, concierges, loges, etc.. Il prend à sa charge les frais de communications ainsi que le forfait FixeNet Swisscom.

Connexion à Internet

L'étude de la connexion des établissements scolaires a été réalisée en évaluant plusieurs cas de figure tels que la fibre optique, la connexion avec des lignes louées déjà en place pour le téléphone et la solution ADSL de Swisscom.

Sur la base de cette étude, nous proposons une solution mixte qui consiste à relier les grands bâtiments par fibre optique et tous les autres bâtiments par le réseau ADSL de Swisscom.

Le coût du raccordement au réseau Internet des grands bâtiments scolaires est chiffré dans le tableau ci-après :

Lieux	Prix de la fibre	Appareils actifs	Totaux
Fontenay	Déjà câblé	1'500.00	1'500.00
Place d'Armes	12'900.00	1'500.00	14'400.00
Quatre-Marronniers	13'300.00	1'500.00	14'800.00
Léon-Michaud	3'500.00	1'500.00	5'000.00
Total	29'700.00	6'000.00	35'700.00

Pour les autres bâtiments scolaires, la commune résiliera les lignes louées actuellement pour les téléphones afin de les affecter à l'accès à Internet. Le fait de résilier les lignes louées n'aura aucun impact financier. L'ADSL est inclus dans le forfait Swisscom. Le raccordement FixNet ainsi que les communications sont payés par le canton.

Câblage interne

Le câblage interne des bâtiments est à la charge de la commune. Son prix estimatif est chiffré dans le tableau présenté en page 3 du présent rapport.

Un câblage en filaire (en opposition avec une technologie sans-fils Wilayets) est prévu pour toutes les écoles. Ce choix a été opéré afin d'éviter les frais d'entretien ultérieurs du réseau actif (maintien des points d'accès sans-fils, problèmes de sécurité, etc.).

Lieux	Nb Locaux	Nb P.C.	Prix
Léon-Michaud	45	45	68'000
Fontenay	23	60	48'000
Place d'Armes	23	58	47'000
Quatre-Marronniers	17	28	26'000
Pierre-de-Savoie	4	7	8'000
Passerelle	17	48	30'000
Pestalozzi	15	44	36'000
Caserne	2	4	4'000
Cygnés pavillon	2	4	4'000
Fontenay pavillon	4	8	6'000
Général-Guisan	3	5	5'000
Jordils	2	4	4'000
Jordils Pavillon	7	15	9'000
Maison Rouge	4	4	4'000
Montagny	8	8	6'000
Pré-du-Canal	7	14	9'000
Prés-du-Lac	8	15	9'000
Saint-Roch	3	6	5'000
Villette	7	9	8'000
Quatre-Marronniers pavillon	3	3	3'000
Pierre-de-Savoie Pavillon	2	2	4'000
Frais d'étude			25'000
Divers et imprévus			25'000
Total	206	391	393'000

Coût et financement

Coût total de l'investissement :

Le coût total de la mise en place d'une solution Internet pour l'ensemble des bâtiments scolaires est donc de **Fr. 429'000.-** (connexion Fr. 35'700.- + câblage interne Fr. 393'000.- + arrondi Fr. 300.-). Tous les P.C. des bâtiments scolaires yverdonnois seront ainsi raccordés à Internet pour la rentrée scolaire 2006/2007, conformément au vœu des directions des établissements scolaires.

Imputation :

La dépense sera imputée au compte no 3539.

Amortissement :

La dépense sera amortie en 10 ans au plus.

Charges annuelles d'exploitation :

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 59'000.-, elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, fr. 7'500.-, l'amortissement, fr. 42'900.-, et les frais d'entretien (2 %), fr. 8'600.-.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux nécessaires pour raccorder à Internet tous les P.C. des bâtiments scolaires de la commune;

Article 2.- : un crédit d'investissement de fr. 429'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3.- : La dépense sera inscrite au compte no 3539 et amortie en 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire adjoint:

R. Jaquier

M. Wirz

Délégué de la Municipalité : Monsieur le Syndic